

## **COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC 16250**

### **COMPTE-RENDU**

#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi dix-huit novembre à vingt-heure et trente minutes.

Le conseil municipal s'est tenu en session ordinaire, sous la présidence de Serge DAVID, le Maire.

**Présents** : Serge DAVID, Fabien LAGARDE, Damien AUDOIN, Pascal COTTREAU, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Isabelle ARNAUD, Julien GAURIEAU, Daniel MAGNIER & Marie-Christine LE TURDU.

**Absent(s) excusé(s)** : Marie-Odile AURIAU (pouvoir donné à monsieur Serge DAVID).

Damien AUDOIN sera le secrétaire pour cette séance.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H35, et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

1. Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière
2. Loyer du presbytère 2021
3. Proposition des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs
4. Déclassement d'une voie communale
5. Délibération Modificative – Création d'une opération pour travaux à la mairie
6. Participation à la garantie maintien de salaire pour les agents
7. Création poste adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe
8. Bons cadeaux pour le personnel
9. Questions et infos diverses

#### **1. Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière**

Elargissement à + 3 communes supplémentaires de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au syndicat de la fourrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

#### **2. Loyer du presbytère 2021**

Revalorisation du loyer du presbytère pour l'année 2021.

Le montant du loyer évoluera en fonction de l'indice I.N.S.E.E. de 120,93 à 122,04 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

Il faudra voir à mettre ce logement aux normes prochainement (électrique, incendie).

#### **3. Proposition des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs**

Election de 2 personnes à la Commission Communale des Impôts Directs.

Marie-Odile AURIAU se propose en tant que candidate titulaire.

Fabien LAGARDE se propose en tant que candidat suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

#### **4. Déclassement d'une voie communale**

Un chemin situé au lieu-dit « Chez Viaud » n'est plus utilisé.

Il faudrait voir à déclasser ce chemin par rétrocession aux 2 seuls riverains utilisateurs.

La condition pour que cette opération se réalise est que ces 2 riverains prennent à leur charge les frais de bornage et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

La Municipalité doit revenir vers ces 2 personnes afin de leur faire cette proposition susnommée.

#### **5. Délibération Modificative – Création d'une opération pour travaux à la mairie**

Monsieur le Maire expose qu'il va falloir effectuer des mouvements budgétaires afin de financer le réaménagement des nouveaux bureaux de la Mairie (création de cloisons, d'ouvertures, travaux électriques).

Transfert de 7000,00 € (sept mille) de l'opération 115 vers l'opération 131.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

#### **6. Participation à la garantie maintien de salaire pour les agents**

Le personnel salarié adhère à un organisme prenant en charge la perte de salaire en cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail.

La Municipalité participera à hauteur de 5,00 € (cinq) / mois / agent soit 15,00 € (quinze) / trimestre / agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

#### **7. Création poste adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

L'agent actuellement en poste va évoluer sur un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour 27,95 heures réparties en 5 heures d'entretien pour les locaux techniques et municipaux + 22,95 heures de missions administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à 10 pour et 1 abstention, par vote à main levée.

#### **8. Bons cadeaux pour le personnel**

Les agents se verront remettre chacun 80,00 € (quatre-vingts) de chèques cadeaux en fin d'année pour les remercier de leur investissement et implication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette opération à l'unanimité, par vote à main levée.

Avant de traiter le dernier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il peut rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- Signature de la convention pour les secrétaires de mairie itinérantes (convention essentiellement axée sur la dématérialisation, à signer avec le centre de gestion).
- Participation au groupe de travail des eaux usées grands et petits cycles de l'eau (eau potable, eaux usées & eaux pluviales urbaines). Il faut élire 2 personnes pour représenter notre commune à ce groupe de travail (Delphine LAURAIN se propose en tant que candidate titulaire et Alain LAPOUGE se propose en tant que candidat suppléant). Il faudra tout de même se renseigner des intérêts et objectifs de ce groupe de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces 2 demandes à l'unanimité, par vote à main levée.

## **9. Questions et infos diverses**

Ce dernier point relate de l'avancement des travaux de voiries :

- Lieu-dit « Les Coffres » : Réfection de la voirie (remise en état de la chaussée, création d'un plateau, peinture, installation de panneaux de signalisation).
- Lieu-dit « Rouffiac » : Gravillonnage de la Rue du Lavoir + déplacement d'un sens interdit.
- Cimetière : Elargissement du portail, remise en état de l'allée principale, nettoyage. Il reste le gravier à étendre dans les allées secondaires.
- Route de Bécheresse : Celle-ci est maintenant interdite aux poids lourds par arrêté préfectoral et signalisation.

Il faudra prochainement que le conseil municipal se réunisse afin de statuer sur les compétences à transmettre au Grand Angoulême.

Lieu-dit « les Brisseaux » : Un riverain a ouvert une procédure de conciliation envers notre Municipalité. Le motif de cette plainte porte sur les nuisances d'un tilleul planté sur le domaine public. Monsieur le Maire propose de constituer un dossier afin de répondre à cette conciliation.

Paniers repas pour les aînés de notre commune : Cette année, avec le contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, le repas traditionnel des aînés ne pourra avoir lieu. Il a donc été décidé d'offrir un panier garni en contrepartie. 87 personnes sont éligibles. Plusieurs devis ont été demandés. Un fournisseur est retenu pour un colis à 17,50 €. La commande va être passée, il faudra s'organiser pour procéder à la distribution.

Organiser et planifier l'installation des décorations de Noël de la Mairie.

Voir à renouveler du contrat de la secrétaire de mairie itinérante avec le centre de gestion car il se termine au 31 décembre 2020. Prévoir également un recrutement d'un(e) secrétaire de mairie (le centre de gestion peut nous assister dans cette démarche).

Achat de l'armoire ignifugée effectué ainsi que 2 vestiaires pour le personnel.

S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Celui-ci va faire un audit des ressources et du dispositif incendie de la commune. En effet, l'entretien des bornes à incendie est à la charge de la commune.

Prise de contact avec le Grand Angoulême afin de deviser la mise en place de plusieurs containers de collecte à verre sur la commune. La visite est programmée les 04 décembre 2020.

Isabelle ARNAUD nous remet 2 comptes rendus de réunion relatant du référent tempête et du contexte agriculture / alimentation (en effet, une prise de conscience et une réflexion sont menées sur la transmission et la pérennité de nos exploitations agricoles).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45.